

RÉSISTANCES



N° 51: AUTOMNE 2012

Permanences du collectif :

Lundi et Jeudi : de 9h15 à 11h30 devant Pôle Emploi de Vaulx-en-Velin, Lundi et jeudi : de 9h15 à 11h15 devant Pôle Emploi de Meyzieu.

Samedi : de 9h à 12h au local : 9 place Guy Môquet (Mas du Taureau) à Vaulx-en-Velin

Tel /répond: 04 37 45 09 93. mail : ccollectifvaudais@sfr.fr

A PÔLE EMPLOI, «LE CHANGEMENT (EN PIRE) C'EST MAINTENANT !»

Alors que l'emploi précaire, flexible (et rentable) tend à devenir progressivement la norme dans nos sociétés, des outils de politique publique continuent à se mettre en place pour gérer, encadrer et rendre «normale», «acceptable» cette situation. Il en est ainsi de la «Politique de la Ville»(voir page 2) pour ce qui concerne les retombées de l'emploi précaire sur l'ensemble des conditions de vie. Pour accompagner précisément l'emploi précaire, Pôle Emploi consolide aujourd'hui, à travers la mise en place de son «plan stratégique 2012-2015, la lente dérive amorcée il y a trente ans du temps de l'ANPE et de l'ASSEDIC, de plus en plus loin de la problématique des Services Publics.

Le mécanisme d'enfumage des usagers est imperturbablement le même:

- Pôle Emploi (ou avant lui l'ANPE) dit agir essentiellement «dans l'intérêt des usagers» (on dit d'ailleurs de plus en plus des «clients»), et aussi «de ses employés», et toutes les modifications réglementaires sont présentées comme des améliorations techniques destinées à leur faciliter la vie. C'est bien sûr difficile à avaler quand on pense au 3949, aux convocations téléphoniques ou par mail...dont les conditions d'application, par ailleurs jamais négociées avec les usagers ni avec le personnel, entraînent radiations et affrontements, et détérioration des conditions de travail des agents Pôle Emploi soumis de plus en plus à des règles de rentabilité niant le contenu de relation humaine de leur travail.

- Pôle Emploi applique la politique publique de l'Emploi décidée par les Gouvernements, et donc s'interdit d'intervenir en amont sur les causes et les formes de développement de l'emploi précaire: accroissement continu des CDD et intérim (dont les contrats de travail deviennent de plus en plus «atypiques»), des recours aux

contrats aidés, sans en contrôler ni la légalité, ni les effets d'aubaine

- Ses enquêtes privilégient l'expression des patrons et «décideurs» et produisent des résultats contestables et dangereux (l'affirmation gratuite des fameux 500000 emplois inoccupés dans le pays par exemple, qui était la thèse que «les chômeurs sont des fainéants qui ne cherchent pas d'emploi»).

- Une partie de plus en plus importante de l'activité d'accompagnement est sous-traitée à des «Opérateurs Privés de Placement» qui se fait du beurre sur les crédits publics (nos impôts) au profit d'actionnaires !



(suite page 4)

A QUOI SERT VRAIMENT LA « POLITIQUE DE LA VILLE » ?

Un rapport très récent de la Cour des Comptes sur les dispositifs de la Politique de la Ville relève «une décennie de réformes, mais aussi d'inégalités persistantes entre les quartiers»

Le tableau ci-contre, extrait de ce rapport montre que **non seulement la précarité gagne du terrain dans toute la société** (hors Zones Urbaines Sensibles), mais que **la situation s'aggrave encore plus vite dans les «Zones Urbaines Sensibles»** (comme Vaulx) , malgré la «Politique de la Ville»

Ce qui voudrait donc dire que l'empilement des dispositifs (Politique de la Ville, Grand Projet de Ville, Rénovation urbaine, Zone Franche urbaine, Programme de Réussite Educative, Ecole de la Deuxième Chance, Plan Espoir Banlieue, Contrat de Cohésion Sociale...) utilisés depuis dix ans pour soi-disant s'attaquer à la «fracture sociale» **non seulement est un échec, mais encadre et institutionnalise l'aggravation de la situation. Pourquoi ?**

Les partisans de cette Politique de la Ville avancent qu'il ne faut pas «tirer sur l'ambulance», et que sans la masse des crédits affectés à ces quartiers la situation y serait encore considérablement plus difficile. Mais est-ce ainsi que le problème se pose ? Ces moyens que l'on prétend accorder «par solidarité» aux habitants des Zones Sensibles ne leur ont-ils pas été préalablement dérobés (par exemple en conséquence de perte d'emplois, de conditions de vie rendues précaires) ? Et n'est-ce qu'un problème de moyens ? Ces personnes n'ont-elles pas **les mêmes droits que tout le monde ?**

Pourquoi, par quels mécanismes un nombre croissant de citoyens se voient-ils progressivement **dépouillés d'une partie de leurs moyens d'existence** (emploi, revenu décent pour vivre) théoriquement garantis à tous par la Constitution de notre pays ? Et pourquoi perdent-ils ainsi des **droits fondamentaux théoriquement garantis «les mêmes pour tous»** dans notre République ? **Pourquoi les Services Publics, outils de solidarité sur la base du principe des mêmes droits pour tous (ce qu'on appelle le «droit commun»)** sont-ils attaqués ? Pourquoi leurs moyens sont-ils minorés, leur activité priée de devenir «rentable» , ou alors transférée vers des associations émergeant à la Politique de la Ville, via l'allocation de crédits sur la base de critères de «rentabilité de gestion», loin de leur contenu humain d'utilité sociale ?

Evolution des écarts entre les habitants des zones urbaines sensibles (ZUS) et hors ZUS

Indicateur	Période	ZUS	Hors ZUS
Taux de chômage des 15-59 ans	2003	17,2 %	8,7 %
	2010	20,9 %	10,3 %
Revenu fiscal moyen des ménages	2002	10 769	Nd
	2008 ¹⁰	12 615	22 532
Part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (954 €/mensuels)	2006	30,5 %	11,9 %
	2009	32,4 %	12,2 %
Taux de réussite au brevet	2004-2005	68,3 %	80,9 %
	2009-2010	74,1 %	85,1 %

Source : Cour des comptes d'après les rapports de l'observatoire national des zones urbaines sensibles de 2004 à 2011



Cela fait trente ans que **les politiques publiques**, de droite ou de gauche, avec certes quelques nuances, en prétendant s'attaquer au chômage, **encadrent et institutionnalisent la précarité de l'emploi** (et la perte des droits collectifs et la transformation du Code du Travail qui vont avec). N'en est-il pas de même de l'ensemble des conditions d'existence dans les quartiers où sont contraints d'essayer de (sur)vivre , **encadrés par une Politique de la Ville de plus en plus éloignée du droit commun**, toutes celles et ceux que la précarité croissante agresse.

(Une camarade du Collectif a assisté à la dernière réunion de la Politique de la Ville autour du «Contrat Urbain de Cohésion Sociale». Voir son billet d'humeur page 4)

Patronat, élus politiques, et même certains syndicalistes (beaucoup se décernant le titre d'économiste) en France comme en Europe, réclament toujours plus de « **flexibilité** » . . . c'est à dire concrètement, de « **précarité** » ! Mais aucun de ceux-là, étrangement, ne posent la question de son « **efficacité** » !

En Italie, en Espagne, en Grèce, au Portugal, et même en France ou en Allemagne, sous diverses formes, la précarité autour de l'emploi a galopé . . . et où en sommes-nous ?

Emplois, entreprises, économie du pays ! C'est toujours et plus fort que jamais la crise . . . même si certains (Cac 40 et autres) y font bien leur beurre !


La montée de la « FLEXIBILITÉ - PRÉCARITÉ » :


on est passé de la « gestion à flux tendu des marchandises » à celle des « salariés » considérés désormais eux-même comme des « marchandises » . . . en France **40 types de contrats précaires, 80% des embauches** . . . et cette **précarité** a **miné** concrètement **tous les rapports au travail** (conditions d'embauche ou de rupture de contrat, durée et multiplication de Temps Partiels, travail de nuit ou de week-end, part fixe du salaire de plus en plus rabougri par rapport à la part aléatoire, perte de la notion de SMIC Mensuel . . .) pesant lourdement sur les solidarités entre salariés sous divers statuts à l'entreprise . . . quand, en plus, des services entiers sont « **délocalisés en interne** » avec la sous-traitance (gardiennage, entretiens, puis expéditions, etc . . .)



Or chaque gouvernement y va de son nouveau contrat précaire. aujourd'hui les Contrats d'avenir !

On peut toujours discuter des avantages et inconvénients de chacun – Contrats d'avenir, CUI, anciens Emploi-Jeune . . .), le fond reste le même : on continue « **à prendre le problème à l'envers** » !

 **on augmente le nombre de contrats précaires sans contrôle de leur efficacité** : Il est étonnant que le gouvernement n'ait pas fait le « **bilan sérieux** » des Emplois-Jeunes (seulement 54%, au bout de leurs 2 à 5 ans, avaient débouché sur des CDI !). La possibilité de CDD dits »Avenir« renouvelables 3 ans, donnent force à une vision de contrat précaire permanent. On parle aussi de« Formation, suivi . . . » mais sans aucun moyen réel de contrôle et pression sur les employeurs.

 **on continue de stigmatiser pour diviser en opposant les salariés** (jeunes et anciens, jeunes de certaines familles ou de certains quartiers . . .) **qui, pourtant, ont des intérêts communs et auraient avantage à s'unir pour se défendre efficacement.**



En fait, cela permet d'évacuer les « vraies questions » et donc les vraies solutions :

en premier la **question des Vrais COÛTS pour la Production et l'économie** dans notre pays, en Europe . . . c'est à dire moins les coûts du travail (qui pourraient à travers qualification et formation, permettent une meilleure production de nouvelles richesses), mais les **coûts du Capital** ! Tandis que la part des salariés est réduite à la précarité organisée, qui parle des **milliards versés aux banques, par les états français, espagnol, ... et par l'Europe via la BCE ? Qui parle des milliards reversés aux actionnaires au détriment des investissements humains et matériels dans les entreprises, de PEUGEOT (qui en a abusé, mais va se voir autorisé à casser les emplois) à LVMH et son patron fuyant en Belgique, et combien d'autres ? TOTAL, alors que nous payons l'essence de plus en plus cher, ne verse aucun impôt en France . . . par contre les actionnaires sont toujours bien servis.**

**QUI VIT AUX CROCHETS de la SOCIÉTÉ,
le travailleur précaire avec son RSA, avec le smic, ou ces multimillionnaires dont
la fortune augmente d'année en année ?**

Fluide glacial

« Collusion Sociale »

*Ils sont venus, ils sont tous là
pour construire sur des ruines
un « Contrat Urbain de Cohésion Sociale »
avec des « outils d'évaluation sociale »
et moult propositions,*

*l'Etat, le Grand Lyon, la Mairie, le GPV,
les associations conviées à applaudir pendant le show.
Un « modérateur » d'un « Observateur Régional Social »
mène la danse, encadré par le Conseil des Maîtres,
Détaillant les « rencontres régulières
favorisant la participation »,*

*Le « diagnostic partagé » sur la situation des quartiers,
Et bien sûr les « pratiques d'évaluation ». Capito ?
Il faut produire des « outils d'évaluation »
toujours pour « interroger » (Kezako ?)
La mise en œuvre des « actions ».*

*Je ne comprends rien à ce charabia
Un mot pourtant me sort de ma torpeur*

*Le « Droit Commun », les mêmes droits pour tous,
Mot magique qui viendrait d'un autre temps
Puisque les Services Publics qui permettaient
de l'assurer n'en ont plus la capacité, ils disparaissent,
le Droit Commun serait-il orphelin ?*

*En tout cas la Famille est toujours là au cas où
il y aurait du grain à moudre
Mais, dur, dur, par les temps qui courent
car le blé devient de plus en plus rare !*

Dalila

SOMMES NOUS DEVENUS DES « CON-SOMMATEURS » ?

Après la fermeture du magasin «ED» du Mas , une enseigne discount «LEADER PRICE», filiale du groupe CASINO s'y est établie. Il faut donc croire que les grands groupes de distribution ne se désintéressent pas des quartiers populaires, même si les habitants y ont des revenus insuffisants (à Vaulx-en-Velin, la part de personnes vivant sous le seuil de pauvreté soit 954 euros, était estimé en 2009 à 32,4%). Mais comme disait Coluche, il vaut mieux taxer les pauvres que les riches, ils sont plus nombreux ! Et même pauvre, il faut bien (sur)vivre: L'Alimentation est le 1^{er} poste du budget des ménages les plus modestes, ils y consacrent 21% de leurs dépenses (et 20% en moyenne pour le Logement). La «grande distribution», avec derrière l'industrie agro-alimentaire est donc intéressée à nous transformer nous aussi en «con-sommateurs» (j'insiste sur le «con»), en utilisant leurs armes de manipulation et de persuasion massives que sont la publicité (la «pub») et le marketing

Le marketing, comment ça marche ?

Le marketing regroupe l'ensemble des actions commerciales, promotionnelles et autres permettant d'adapter la demande à l'offre (et non le contraire: contrairement à ce qu'on dit, «le client n'est pas le roi», ce n'est pas lui qui décide). Il faut donc mettre l'offre (la marchandise) en avant (promotion, vente d'un produit ou d'un service) pour susciter la demande (le désir de l'acheter), l'augmenter, l'entretenir.

Et là tous les moyens sont bons: Les enseignes anticipent les événements (exemple : rentrée des classes, fêtes traditionnelles) pour susciter le désir, voire le besoin. Elles attirent le client dans leur antre par les campagnes de pub, des promesses de réduction, des «cartes de fidélité». Elles mettent en valeur, «en tête de gondoles» les produits qui attirent le plus (à commencer par la confiserie pour les gamins)...

Pour exemple, l'incitation à la consommation de produits sucrés est très forte, la consommation de sucre en France est de 35kg par personne et par an, et représente la cause directe de l'augmentation du diabète. Et bien sûr, derrière, il y a toute la pression de la «force de vente» de l'industrie sucrière.

S'y opposer n'a rien d'évident. La mise sur le marché de produits à teneur réduite en sucres ou en graisse est vite récupérée sous forme de «**mode des produits light**», alors qu'ils peuvent être eux aussi dangereux: **la consommation quotidienne de soda light accroît le risque d'accidents sanguins de 67%.**

Bref, la pub, le marketing, tout le monde sait ce que c'est, **et pourtant ça marche.** Parce que, encore une fois, *il faut bien vivre, et ce n'est pas nous qui fixons les prix, ni ce qui se fabrique et se vend. Nous on est «juste bons» à fabriquer toutes ces marchandises (quand on a un emploi) et à se faire exploiter pour ça, et à essayer d'équilibrer notre maigre budget en résistant aux sirènes du marketing.*

Marie-Jo

A PÔLE EMPLOI, «LE CHANGEMENT (EN PIRE) C'EST MAINTENANT»

(suite de la page 1)

Le «plan stratégique 2012-2015» mis en place à Pôle Emploi en rajoute une couche:

- Une série de mesures sont ainsi sensées améliorer l'accueil et le traitement des demandeurs d'emploi: embauches pour alléger la charge des conseillers, inscription accélérée, amélioration de l'accueil, entretiens plus réguliers, simplification de l'indemnisation. Mais ces mesures, **autre qu'elles sont dictées en fait par des soucis de productivité et non d'accompagnement social, s'accompagnent de décisions contestables et dangereuses:**

- Séparation des demandeurs d'emploi en 3 catégories, Pôle Emploi ne s'occupant plus directement que des demandeurs les plus éloignés de l'emploi. Outre *la fin d'application d'un principe fondamental des Services Publics (mêmes droits et traitements pour tous)*, d'autres questions inquiétantes se posent: *qui suivra les autres (augmentation de la sous-traitance...)? suivant quelles règles, et quels recours ? avec quels outils de dialogue (internet...)?*

- Séparation du travail d'accompagnement et de contrôle de la recherche d'emploi. Autrement dit création d'un corps de contrôleurs spécialisés. *Suivant quelles règles ? Avec quelle connaissance concrète du vécu des personnes qu'elles contrôlent ?*